

# Témoignages

JOURNAL FONDÉ LE 5 MAI 1944 PAR LE DOCTEUR RAYMOND VERGÈS

N° 20106 - 77ÈME ANNÉE

**Profiter de cette période de crise pour trouver un moyen durable de garantir 3 repas par jour à un prix abordable pour tous les Réunionnais**

## Sécurité alimentaire de La Réunion : soutien à la production locale et co-développement avec Madagascar

La guerre en Ukraine et ses répercussions sur le trafic maritime ont rappelé l'importance d'assurer la sécurité alimentaire des Réunionnais. Cela ne veut pas forcément dire autosuffisance alimentaire. La sécurité alimentaire signifie que tous les jours, les Réunionnais puissent avoir droit à trois repas par jour à un prix abordable. Plutôt que de dépendre d'importations venues d'Europe, l'alimentation des Réunionnais pourrait être sécurisée par un renforcement de la production locale, et par le soutien au développement de l'agriculture à Madagascar afin que ce pays puisse redevenir excédentaire en termes de production de riz notamment, ce qui permettrait aux Réunionnais d'avoir accès aux surplus destinés à l'exportation qui pourraient alors compléter la production locale.

Les perturbations causées par la crise COVID-19 et la guerre en Ukraine ont entraîné d'importantes spéculations, notamment dans le transport maritime. Le coût du fret augmente, et des élus ont fait part de leur inquiétude en raison d'une baisse de la fréquentation des navires chargés d'approvisionner La Réunion, ce qui contribue à une hausse des prix. Cette situation a de nouveau placé la question de l'autonomie alimentaire sous le feu des projecteurs, avec une attention particulière pour la production de riz.

Le riz reste l'aliment de base des Réunionnais qui en consomment en moyenne 60 kilos par an et par personne. Il est importé d'Asie, pour un total de 50.000 tonnes. Dans les années 1980 notamment, une tentative de production locale avait débouché sur la récolte de 40 tonnes de riz. L'expérience fut abandonnée en raison de la concurrence des importations, dont le prix était nettement inférieur.

### 2500 ha de SRI pour régler la dépendance aux importations de riz ?

Mardi dernier au Guillaume à Saint-Paul, une conférence de presse avait pour thème la relance de la production de riz à La Réunion. Ceci a mis en évidence une initiative de l'association Riziculteurs 974, qui ambitionne de cultiver 30 hectares de rizières d'ici 2 ans.

Pour sa part, l'Association Riz Réunion avait organisé le 16 octobre 2021 la première vente de riz réunionnais sur un marché forain depuis 36 ans. 130 kilos se sont vendus en moins d'une heure.

La variété plantée au Guillaume a un rendement de 6 tonnes par hectares. Sur cette base, il serait alors nécessaire de mobiliser environ 8.500 hectares pour couvrir la consommation annuelle de riz à La Réunion. A Madagascar, une technique pratiquée en 2009 par 2 % des riziculteurs permet d'augmenter considérablement le rendement : le système de riziculture intensive (SRI). Avec le SRI, il est possible de récolter jusqu'à 24 tonnes de riz par hectare. Généralement, le rendement d'un hectare en SRI est compris entre 12 et 20 tonnes. Avec 12 tonnes de riz par hectare, 4200 ha seraient nécessaires pour couvrir les besoins des Réunionnais, et si le rendement atteignait 20 tonnes/ha, alors 2500 hectares suffiraient à produire la quantité de riz importée chaque année à La Réunion.

Ces superficies sont à mettre en rapport avec celui des terres agricoles qui ne sont pas cultivées dans notre île : au moins 5000 hectares de terres en friche. Le SRI sur les terres en friche permettrait-il

de régler le problème de l'autosuffisance en riz ? N'irait-on pas vers une crise de surproduction du riz réunionnais une fois que le circuit commercial habituel fonctionnera de nouveau à plein régime ? En effet, le succès des importations à La Réunion s'explique par le fait que près de la moitié de la population y vit sous le seuil de pauvreté. Le prix est donc le premier critère de choix et, sauf subventions massives, le riz réunionnais ne trouverait plus preneur.

### Nécessité d'une compagnie maritime régionale

Les inquiétudes sur l'approvisionnement découlent de la dépendance de La Réunion aux importations venues d'Europe. Il suffit d'une guerre à des milliers de kilomètres de notre île pour tout bouleverser. Plutôt que d'importer d'Europe, pourquoi ne pas le faire depuis les pays voisins qui ne représentent aujourd'hui que quelques pourcents de nos échanges commerciaux ?

Raccourcir la distance de nos approvisionnements a pour conséquence de les sécuriser.

C'est tout l'intérêt de disposer d'une compagnie maritime régionale ce qui peut aider les Réunionnais à être maîtres de leurs approvisionnements. Ces importations sécurisées pourront être un complément aux efforts faits pour soutenir la production locale. Elles peuvent concerner notamment les intrants indispensables à l'agriculture locale importés principalement d'Europe voire d'Amérique mais qui pourraient venir d'Afrique du Sud ou d'Australie, et aussi des produits comme le riz, qui pourraient être importés de Madagascar.

### Importations de Madagascar pour compléter la production locale

Madagascar doit en effet relever le défi de son autosuffisance en riz et doit donc en importer, ce qui contribue à faire augmenter les prix. Le doublement de sa population annoncé au cours des 30 prochaines années va encore accentuer la pression si rien ne change.

Or, la méthode SRI est très peu utilisée alors qu'elle permettrait de rendre la Grande île pays exportateur de riz, même avec 50 millions d'habitants. Dans le cadre d'une politique de co-développement durable, Madagascar pourrait être le grenier de l'océan Indien, capable de compléter la consommation alimentaire de ses voisins qui n'est pas couverte par la production locale. Cela suppose d'importants efforts et investissements qui nécessiteront beaucoup de bonnes volontés.

Les Réunionnais pourraient être des acteurs du développement de l'agriculture à Madagascar, et bénéficier en échange d'un accès au surplus de riz produit destiné à l'exportation. Ceci n'est pas incompatible avec un soutien public à la relance de la production du riz à La Réunion qui pourrait alimenter des marchés locaux. Les quantités seraient en rapport avec le foncier limité disponible pour cette production, et le reste de la consommation serait assuré par du riz importé de Madagascar. Le co-développement serait alors un pilier de la sécurité alimentaire des Réunionnais. Car notre production locale et nos approvisionnements ne seraient alors plus sous la dépendance de crises qui surviendraient à des milliers de kilomètres de nous.

**M.M.**

## Témoignages

Fondé le 5 mai 1944 par le Dr Raymond Vergés  
77e année

Directeurs de publication :

1944-1947 : Roger Bourdageau ; 1947 - 1957 : Raymond Vergés ; 1957 - 1964 : Paul Vergés ; 1964 - 1974 : Bruny Payet ; 1974 - 1977 : Jean Simon Mounoussany  
Amourdom ; 1977 - 1991 : Jacques Sarpédon ;  
1991- 2008 : Jean-Marcel Courteaud  
2008 - 2015 : Jean-Max Hoarau  
2015 : Ginette Sinapin

6 rue du général Émile Rolland  
B.P. 1016 97828 Le Port CEDEX

Rédaction

TÉL. : 0262 55 21 21 - E-mail : redaction@temoignages.re

SITE web : www.temoignages.re

Administration

TÉL. : 0262 55 21 21

Publicité : publicite@temoignages.re

CPPAP : 0916Y92433

## Edito

# Recours au cabinet privé : privatisation de la démocratie

En mars 2022, le Sénat a rendu public un rapport intitulé « Un phénomène tentaculaire : l'influence croissante des cabinets de conseil sur les politiques publiques ». En effet, depuis quelques années, il est de plus en plus fréquent de voir l'Etat déléguer certaines de ses missions à des cabinets privés, par exemple pour définir des scénarios d'aide à la décision pour des politiques publiques ou pour le déploiement de certains dispositifs administratifs. Le rapport a montré que le recours aux cabinets de conseil est de plus en plus fréquent dans les ministères. Les dépenses pour des prestations de conseil privées ont ainsi été multipliées par près de 2,5 depuis 2018. Le phénomène coûte cher (près d'un milliard d'euros par an en 2021), ce qui a suscité de vives réactions dans la classe politique. En outre, le rapport amène à s'interroger sur la cohérence du recours aux cabinets privés, dont certains semblent pratiquer largement l'optimisation (l'évasion) fiscale.

Le recours par l'État aux cabinets de conseil privés s'explique par le besoin des acteurs publics de recourir à des compétences qu'il ne possède pas en interne. Par exemple, si l'État doit déployer rapidement un système informatique pour une politique publique, il n'a pas forcément le personnel formé pour développer les logiciels, applis et autres procédures informatiques nécessaires à la mise en place de ce système. Il ira donc chercher ce personnel auprès d'entreprises privées. La logique est simple : l'État ne peut pas tout faire et tout savoir faire, et parfois, le secteur privé est utile pour répondre à un besoin que l'État ne peut pas remplir seul. De la même manière, pour la construction ou la gestion de grosses infrastructures, l'État doit parfois avoir recours à des entreprises, privées ou publiques. Parfois, ce sont des missions sous forme de délégation de service public, de partenariats publics privés ou des achats de prestations. Naturellement, cela pose la question des limites de ce recours au privé : quelles missions peuvent-elles lui être confiées ? Comment l'État garde-t-il le contrôle sur l'action publique s'il la délègue à des organisations privées ? Historiquement, les missions confiées aux cabinets de conseil étaient majoritairement sans enjeu stratégique majeur : mise en place de système informatique, conseil en optimisation numérique... Mais récemment, la tendance a quelque peu changé. Les dépenses pour des missions en conseil stratégique, en stratégie des systèmes d'information et des organisations ont ainsi

fortement augmenté : une multiplication par 3 en l'espace de 4 ans, et jusqu'à 6 pour certaines missions spécifiques.

Ce phénomène n'est pas nouveau. Car la mode du « lean management », est passée par là. « Le « lean (maigre en anglais) management » signifie qu'il faut couper partout en rendant systématiquement plus agile, plus performant. Sauf qu'en réalité, pour mettre en place cette politique, on a fait appel à tous ces cabinets. Pour Matthieu Aron, ces cabinets se vanteraient d'être les seuls à savoir comment transformer un système. « Ils sont dans les cabinets et les ministères, ils assurent à chaque chef de cabinet qu'ils ont la solution pour tout ». « Pourtant, on a des compétences dans la fonction publique et en même temps, on fait appel à des cabinets privés, il y a un doublon donc un gâchis financier. Et on sait aussi qu'un fonctionnaire coûte 5 fois moins cher qu'un consultant d'un cabinet de conseil », ajoute Matthieu Aron. Et le coût global du recours aux cabinets de conseil, selon Matthieu Aron, se situerait autour de 2 milliards d'euros par an alors que le ministère de la Fonction publique faisait état d'une facture de « seulement » 140 millions d'euros par an.

Le recours à ces cabinets de conseil serait source de conflits d'intérêts au sein des ministères. Et au plus haut-niveau parfois. Certains hauts fonctionnaires auraient fait la navette entre fonction publique et cabinets privés. On finit par se rendre compte qu'à toutes les strates, ce sont les mêmes cabinets qui interviennent. C'est ce qui explique qu'on ne peut plus trop différencier les politiques menées quelles que soient les idées politiques. Cette République des experts a conduit à cette abstention catastrophique pour la démocratie. Comment les choses peuvent-elles changer si on fait appel toujours aux mêmes caciques du conseil. Pourquoi pour tout et n'importe quoi faut-il commander une étude ou un audit ? Serais ce à dire que la haute fonction publique est peuplée d'incapable, ou simplement que leur attachement au service public les fossoyeurs de ceux-ci ?

**« Le service public suppose la direction des gouvernants, la satisfaction d'un besoin d'intérêt général et la carence ou l'insuffisance de l'initiative privée. » Louis Rolland**

*David Gauvin*

# Oté

## Gouvèrnman zanglé : gouvèrnman bète é méshan ! (3)

Néna shien é shien, épi néna lo moune la tonb lé mèm pa antréténi.

Mézami mi vé anparl azot in n'afèr Olivier Bancoult i anparl anou shak foi li vien rande anou vizite issi la Rényon. Bande léktèr nout zoinal i koné sa, mé mi panss i fo fé passé sète afèr-la, i fo demoune i koné.

Kossa i lé ?

Kan l'arive pou fé alé bande shagossien, l'administrassion bande zanglé la di toulmoune amenn zot shien. Demoune l'améné si tèlman bann zabitan téi koné pa lo mal, la méshansté, épi la vyolanss. Kan lo bande shien l'arivé la fé rante azot dann kalorifère épi la gaze lo bande shien. Inn fasson pou bien fé kon prande demoune si zot i vé pa alé – dann tan-la té pou alé Salomon avèk Perhos Banos – ala lo déstin téi atande azot.

Mé si bande shien bande chagossien lété trété konmsa, néna zordi d'ote shien bien okipé, dan la vi, konm dan la mor. Si zot i gingn in zour alé Diégo-Garcia, – sa lé dann Chagos sa ! – zot va trouv in gayar simetyère avèk in tonb par shien bien antroténi, bien prope avèk lo nom, la date néssans, la date la mortalité bande shien la sèrv dsi la baze militère.

Donk néna shien é shien : néna shien sak lé gazé épi bande shien lé bien konsidéré. Mé lo moune mor dann toussala ?

Mwin la di azot dopi 1784 néna demoune pèrmanante dann Chagos. Sa fé in bonpé zénération é bonpé té antéré dann bande zil. Dopu bande zané 1970 bande tonb lé pa antréténi sof loin-an-loin kan in pé shagossien i gingn la pèrmission alé shé zot. Moi d'février nou la vu Olivier avèk son kate dalon-dalone apré nétoiyé la tonb bande zansien shagossien mor é antéré laba.

Drol péi ! Lo shien shagossien lété gazé, simetyère bande shien l'armé lé bien antroténi é bande tonb shagossien lé abandoné : mèm pa in bouké flère lo promyé novanb.

Drol de moune ké bande zanglé : i gingn même pa anvoye demoune pou fé in pé la propté bande tonb shagossien. Gouvèrnman Langlètère, gouvèrnman bète é méshan pou vréman lé ga.

*Justin*